

## Réseau de la formation professionnelle

A1718-VPP-030

### Les projets éducatifs en formation professionnelle

Sébastien Bouchard  
24 et 25 avril 2018



**Les projets éducatifs  
en formation professionnelle**


Réseau de la formation professionnelle  
24 et 25 avril 2018  
Sébastien Bouchard



**Projet de loi n° 105 modifiant la LIP**

- Le Ministère a adopté un **plan stratégique**
- Les commissions scolaires doivent adopter un **plan d'engagement** cohérent avec le plan stratégique du Ministère avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Les **centres doivent adopter un projet éducatif** cohérent avec le plan d'engagement de la commission scolaire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019
  - Abolition des plans de réussite et des conventions de gestion

2



**Quelle importance?  
Notre autonomie directement visée**

LIP, article 19 : **Dans le cadre du projet éducatif** de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.


**L'enseignant a notamment le droit :**

1. **de prendre les modalités d'intervention pédagogique** qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
2. **de choisir les instruments d'évaluation** des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

LIP, article 22 : Il est du **devoir de l'enseignant** : [...]

7° **de respecter le projet éducatif** de l'école.

3



**Quel pouvoir?**

- La Loi sur l'instruction publique (LIP) reconnaît au personnel enseignant une expertise et lui donne un pouvoir. Dans ce cas-ci :
  - L'obligation de consultation pour le projet éducatif
  - Les moyens pour atteindre les objectifs et les cibles sont sur proposition du personnel
- Le conseil d'établissement (CE) est maître du projet éducatif

4

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

# Le projet éducatif

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## 1- Analyse de la situation du centre

- Le CE analyse la situation du centre, principalement :
  - les **besoins des élèves**
  - les **enjeux liés à la réussite des élèves** ainsi que
  - les **caractéristiques et les attentes du milieu** qu'il dessert (LIP, art. 109)
- Par le CE, sous la coordination de la direction, avec la participation du personnel

6

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## 2- Élaboration du projet éducatif

- **Sur la base de cette analyse** [de la situation du centre] **et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire**, il adopte le projet éducatif du centre, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue (LIP, art. 109)
- Par le CE, sous la coordination de la direction, avec la participation du personnel

7

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)


## 2- Élaboration du projet éducatif (suite)

LIP, art. 97.1

Les nouveaux **projets éducatifs** comportent :

1. le **contexte** et les principaux enjeux, notamment en matière de **réussite** scolaire et **d'adéquation** entre la formation et les **besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre**
2. des **orientations** et des objectifs qui visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre

8

 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)


## 2- Élaboration du projet éducatif (suite)

LIP, art. 97.1

Les nouveaux **projets éducatifs** comportent :

3. des **cibles** visées
4. des **indicateurs** utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés
5. une périodicité de **l'évaluation**


9

 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## 3- Adoption, 4- Publication, 5- Évaluation

- 3- **Le CE adopte le projet éducatif**  
Il peut donc **modifier** la proposition qui lui est soumise par la direction
- 4- La commission scolaire s'assure de la cohérence  
Elle peut demander de différer ou de modifier  
Ensuite : le CE rend public le projet éducatif
- 5- **Évaluation**  
La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, art. 97.2)


10

 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## Consultation

- Chacune de ces étapes s'effectue **en concertation** avec les différents acteurs intéressés par le centre et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement **favorise la participation** des élèves, des parents, **des enseignants**, des autres membres du personnel du centre et de représentants de la communauté et de la commission scolaire (LIP, art. 109)
- Les modalités de participation
  - Vérifier les ententes locales (chapitre 4)
  - Implique la concertation avec les autres personnels


11

 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## La validité d'une consultation

- **Suffisance** (tant sur les plans qualitatif que quantitatif) **des informations** communiquées aux personnes consultées
- Raisonnable du **délai** consenti à ces personnes pour se former une opinion éclairée
- **Possibilité d'exprimer** cette opinion (**et donc d'influer**) avant que l'autorité consultante arrête sa décision


12

 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)


## Intervenir au conseil d'établissement

- Les personnes élues représentent leurs collègues et défendent les décisions prises collectivement
- La concertation entre les personnes qui siègent aux comités et la personne déléguée syndicale favorise la cohésion de l'équipe et la cohérence du discours de l'équipe enseignante
- Le dialogue avec les parents et les autres membres du CE est nécessaire pour faire changer les décisions

13

 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## Les moyens


 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## Les moyens

1. Le personnel aura **30 jours** pour soumettre sa proposition à partir de la date à laquelle la direction en fait la demande à moins que la direction ait accordé un délai plus long
  - Il est important de répondre dans les délais pour ne pas se faire imposer la vision de la direction

- Pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif
- Les modalités de participation du personnel sont déterminées en assemblée
  - Vérifier les ententes locales (chapitre 4)
  - Implique la concertation avec les autres personnels

15


 Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## Les moyens (suite)


2. Le **personnel propose** des moyens
  - La loi indique que c'est au personnel de proposer
  - Si la direction fait une proposition, elle n'a pas de valeur légale, et les enseignantes et enseignants n'ont pas à en tenir compte
3. La direction peut **approuver ou refuser** la proposition; elle n'a aucune possibilité de la modifier
  - Si la direction approuve, celle-ci s'applique
  - Si la direction refuse, elle devra transmettre les motifs de son refus (par écrit) et demander une nouvelle proposition

- Vous devez alors faire une nouvelle proposition
  - Respecter le délai de 30 jours

16




# Les enjeux



## La démarche

- Respecter les champs de compétence de chacune des catégories de personnel
- S'assurer que les décisions collectives font consensus
- Viser une cohérence entre les assemblée, les comités, le CE et les personnes déléguées
- Vérifier le plan de réussite et la convention de gestion actuels

18



## Mettre en relief les enjeux importants

- Quelles sont les difficultés de vos élèves et de votre centre?
- Quelles sont les solutions à mettre en place?
  - Quel soutien pour les élèves?
  - Quel soutien pour le personnel?
  - Quelle amélioration de l'espace et du matériel?

19



## Adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre

- Doit être inclus dans l'analyse du contexte (LIP, art. 97.1)
  - L'article 109 de la LIP précise que : « Le conseil d'établissement analyse la situation du centre, principalement les **besoins des élèves**, les **enjeux liés à la réussite** des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert. »
  - Le centre peut aider (faire de la promotion de certains programmes en pénurie par exemple), mais ne peut avoir la responsabilité de répondre aux besoins locaux de main-d'œuvre des entreprises

20

**FSE** Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## La course aux cibles chiffrées

- Cibles du plan stratégique du ministère de l'Éducation 2017-2022
- Pression pour atteindre des statistiques

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans (PEVR)	78,8 % Cohorte 2008	84 %	90 %
Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au second cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles	80,0 % (2015-2016)	82 %	

- AEP et ASP comptent dans les diplômes
- Retrait de la cible qui visait à avoir plus de jeunes en FP

21

**FSE** Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## La réduction des écarts

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
<b>RÉSEAU SCOLAIRE</b>			
Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (PEVR) (en points de pourcentage)			
▪ Garçons et filles	10,1	6,1	3,0
▪ EHDAA et élèves réguliers (réseau public seulement)	34,1	25,3	12,4
▪ Écoles défavorisées (réseau public seulement)	8,9	6,5	4,5
▪ Élèves issus de l'immigration (première génération)	4,1	3,0	1,8

- La FP favorise la diplomation des garçons, des élèves HDAA, des élèves issus de milieu défavorisé et issus de l'immigration?
- Que proposer dans ce sens?

22

**FSE** Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## Rénovation des bâtiments

Les classes doivent bénéficier d'une bonne luminosité, d'un air sain, d'un confort acoustique, d'une température adéquate et d'un aménagement approprié. L'amélioration significative de l'état des bâtiments et du parc immobilier du réseau scolaire est un des grands objectifs de la Politique de la réussite éducative.

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
Taux de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (PEVR)	68,6%	85%	100%

- Enjeu à mettre en relief, entre autres dans le contexte et les enjeux du centre?

23


**FSE** Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

## Protéger son autonomie professionnelle

Ne pas se cadenasser :

- Ne pas inclure les moyens dans le projet éducatif
- Dans les moyens, ne pas s'imposer collectivement l'utilisation des mêmes approches et méthodes pédagogiques
- Utiliser des moyens avec des termes ouverts (ex. : entre autres, notamment, par exemple, des verbes au conditionnel, etc.)

24



**Des questions**

- Avez-vous été consulté en vue de la rédaction du plan d'engagement vers la réussite de votre commission scolaire? Si oui, qu'avez-vous indiqué?
- Avez-vous été consulté en vue de la rédaction du projet éducatif de votre centre? Si oui, qu'avez-vous indiqué?
- Comment se sont déroulées les consultations dans vos centres sur les conventions de gestion?

25